



Compte rendu de la réception d'AEC par Jean-Paul MONCHAU le 25 mars 2009

Comme nous vous en avons informés, notre association a longuement été reçue (1h45) par Monsieur Jean-Paul Monchau, Ambassadeur de l'Adoption Internationale et Monsieur Eric Walter, conseiller auprès de Madame Rama Yade, le 25 mars 2009, au Quai d'Orsay.

Ce compte rendu tente de retranscrire de manière condensée les échanges que nous avons pu avoir lors de cet entretien.

Nous soulignons auprès de vous qu'il s'agit là d'un compte rendu.

Nous aurons l'occasion de nous exprimer à nouveau sur tous ces sujets très bientôt.

AEC rappelle qu'elle a demandé à Jean-Paul MONCHAU de bien vouloir recevoir nous recevoir, d'une part pour avoir des informations sur la situation de l'adoption au Cambodge suite au déplacement de celui-ci à Phnom Penh, ainsi que cela avait été convenu lors de notre dernière rencontre, mais également pour savoir exactement ce qu'il en est de la rumeur de fermeture dont nous avons eu connaissance depuis plusieurs semaines.

Jean-Paul Monchau a bien pris acte de la réaction de postulants à la rumeur de fermeture mais semble peu touché par l'envoi massif de mails quelques jours avant notre entretien, certain qu'il ne s'agit que de quelques personnes (3 ou 4 d'après lui).

Il nous rappelle dans un premier temps que l'ensemble des informations afférentes à l'adoption au Cambodge est disponible sur le site du ministère des affaires étrangères, et notamment un compte rendu de son déplacement à Phnom Penh début mars.

Les 3 points de blocage seraient à ce jour les suivants :

- Les frais administratifs de dossier à fixer, même si un accord serait en cours ;
- L'assurance de l'adoptabilité des enfants ;
- La ratification de la Convention de La Haye n'aurait pas encore été suivie des mesures juridiques internes nécessaires, ni de la mise en place d'institutions permettant d'assurer la sécurité des adoptions.

Discussions sur ces trois points :

* Concernant les frais administratifs, un accord serait en cours avec fixation d'un montant à répartir entre les frais de procédure et le don à revenir à l'orphelinat,

* Concernant la question de la sécurisation de l'adoptabilité des enfants proposés à l'adoption à des postulants français :

Sur cet aspect qui semble le plus problématique aux yeux des instances françaises, la France cherche actuellement à assister le gouvernement cambodgien notamment par la mise en place d'une « procédure » qui permettrait de s'assurer de l'adoptabilité des enfants.

Selon JPM, la mise en place de cette procédure, si elle est acceptée par le gouvernement cambodgien, prendra du temps, et justifie la suspension de l'envoi de nouveaux dossiers pour encore plusieurs mois (au minimum 8 à 12 mois) ;

* Concernant la mise en œuvre de la Convention de la Haye pour laquelle l'adhésion du Cambodge est devenue définitive depuis décembre 2007, la France, avec d'autres pays (dont les Etats Unis, et l'Italie), est prête à s'investir, tant financièrement que diplomatiquement afin que des experts internationaux interviennent et assistent les Autorités Cambodgiennes dans la mise en œuvre de ces procédures prévues par La Convention de la Haye, ce dont les autorités cambodgiennes ont accepté le principe.

Les cambodgiens ont en chantier :

- le « tarif »,
- la modification de la loi actuelle sur l'adoption afin de la mettre en conformité avec les préconisations de la Convention de la Haye (devrait intervenir en 2010),
- la mise en place de l'Autorité Centrale et ses services administratifs.

Les questions d'AEC à Jean-Paul Monchau :

1/ les dossiers AFA, 2007 et 2008 ?

JPM annonce qu'il y a actuellement 28 dossiers sur place pour lesquels il y aurait 6 apparentements qui devraient être annoncés dans les prochains jours.

LES NOMS DES FAMILLES CONCERNEES NE NOUS ONT PAS ETE COMMUNIQUEES.

Pour les 22 autres dossiers, JPM nous informe que dans le mois suivant, une réunion entre l'AFA et des OAA aura lieu pour examiner les dossiers au cas par cas, avec des mesures d'accompagnement personnalisés.

AEC pourrait y participer également.

Pour tous les autres dossiers, JPM maintient sa recommandation de se diriger vers un autre pays.

2/ Pourquoi les italiens réussissent à adopter plus d'enfants que les français ?

Réponse de JPM : les autorités cambodgiennes se plaignent que la France est beaucoup trop compliquée et pose trop de questions.

JPM nous informe que l'Italie s'est rendue au Cambodge pour une mission, mi-mars, qu'il est en attente de leurs conclusions qui se rapprocheraient de la position française.

AEC lui répond que, 4 jours après le retour de la mission italienne, le communiqué était déjà en ligne (ce qu'il ignorait) et lui en remet une copie en insistant sur le fait que ce communiqué est rapide, clair et net, avec des mesures et des perspectives concrètes.

Jean-Paul Monchau insiste sur le fait que l'Italie suspend l'envoi de nouveaux dossiers bien qu'elle continue à traiter les dossiers en cours et que la France travaille de son côté à résoudre les problèmes en suspend même s'ils n'ont pas les mêmes méthodes que les Italiens, notamment en terme de communication.

3/ AEC interroge JPM sur le travail mené sur place par la peace corp arrivée en septembre 2008 / L'AFA a t elle maintenant un correspondant sur place ?

La peace corps Clémence Fournier, envoyée par Mme Rama YADE en août 2008, travaillerait activement sur le volet humanitaire mais a encore besoin de temps. Les 3 premiers mois de sa présence ont été consacrés à faire un état des lieux de la situation.

Il nous est confirmé qu'une correspondante AFA a été recrutée sur place en début d'année 2009, il s'agit d'une française résident à Phnom Penh depuis plusieurs années et parlant le khmer.

4/ Pourquoi le communiqué de Jean-Paul Monchau du 20 mars 2009 indique-t-il qu'il y a peu d'enfants adoptables au Cambodge alors qu'AEC est certaine du contraire, grâce aux informations dont elle dispose sur place ?

D'après JPM, c'est le Ministère des Sociales lui-même qui l'affirme, indiquant que le parrainage prévu par le Code Civil cambodgien palie à la situation de nombreux enfants qui sont ainsi accueillis par des familles cambodgiennes.

AEC souligne qu'il y a tout lieu de se réjouir de cette procédure nationale qui permet à des enfants cambodgiens de vivre en famille et ce dans leur pays d'origine ; Toutefois, notre préoccupation première porte sur les enfants qui (sur)vivent en orphelinat et qui eux n'ont pas la chance d'être accueillis dans un foyer.

Il est nécessaire que la France avance rapidement dans la résolution des problèmes freinant actuellement l'adoption internationale afin que ces enfants sortent de ces institutions et vivent en famille ainsi que l'UNICEF le préconise elle-même (cf le Guide des Bonnes Pratiques de la Convention de la Haye, même si cette ONG est notoirement connue pour être anti-adoption).

5/ Quid des enfants grands, présents en orphelinat, alors que nous savons que des familles françaises sont prêtes à les accueillir ?

JPM affirme en avoir peu rencontré lors de ses visites d'orphelinats, mais se montre intéressé par leur sort et demande une liste des orphelinats concernés.

L'identification des familles dont l'agrément leur permet d'envisager ce type d'adoption lui semble compliquée, notamment du fait du logiciel dont se sert l'AFA qui ne répertorie pas ce critère, mais il ne semble pas fermé à ce que cette question soit réexaminée lors de la reprise des envois de dossiers si celle-ci a lieu (idem pour enfants à « grande particularité – graves problèmes de santé »).

6/ les problèmes rencontrés avec l'AFA ?

JPM confirme le départ de Laure de Choiseul de la direction de l'AFA, ainsi que celui du chargé de mission et du Secrétaire Général (départs en retraite).

Une nouvelle directrice, venant aussi du ministère de la justice va prendre ses fonctions le 1^{er} avril. Un ralentissement organisationnel est donc prévisible.

7/ AEC souligne le fait que le petit nombre d'enfants adoptés au Cambodge depuis 2007 ne justifie pas qu'on se désintéresse de l'adoption dans ce pays, qui est le 6^{ème} pays d'origine des enfants adoptés grâce à l'AFA.

8/ AEC dénonce la stigmatisation de la corruption au Cambodge alors que dans d'autres pays, non incriminés, ce sont des valises de plusieurs milliers d'€uros qui sont demandés aux adoptants, dans des conditions tout sauf transparentes.

JPM insiste sur le fait qu'il n'y a pas de focalisation sur la corruption au Cambodge ; ce n'est pas le problème premier de la situation actuelle.

9/ AEC suggère que des OAA, oeuvrant dans des pays dans lesquels la question de la provenance des enfants proposés à l'adoption pourrait se poser (par absence d'état civil, illégalité de l'abandon, populations migrantes....) mais est gérée a priori sereinement, soient consultés afin de tirer profit de leur expérience.

10/ AEC annonce que la Suisse avait repris l'adoption au Cambodge, JPM n'en était pas informé et demande que lui soit transmis des éléments à ce sujet.

Paris, le 2 avril 2009